

Affaires Culturelles et du Patrimoine

N° tél. : 01 80 37 20 61

N/Réf. : NDA/BP/RG

## DECISION N° 2026/144

### **OBJET : Fixation du tarif de produits dérivés de la boutique de la Maison Caillebotte**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer à la vente de la boutique de la Maison Caillebotte, les produits ci-dessous énoncés,

### DE C I D E

DE FIXER le tarif de vente des produits dérivés comme suit :

Chaussettes Napoléon – Les Abeilles (coloris marine ou bordeaux, au choix)	16€
Chaussettes Napoléon – L'Empereur (coloris marine ou noir, au choix)	16€
Jardins Fleuris - Fleurs de sureau & Bergamote 70 cl	28,95€
Bulles de Jardins - Bergamote & Romarin 75 cl	10,95€
Bulles de Jardins – Rasin blanc & Noix 75 cl	10,95€
Bulles de Jardins – Rose & Gingembre 75 cl	10,95€
Coffret cadeau – Jardins Fleuris & Jardins d'Eden (20cl x2)	34,95€
Mini Jardins d'Eden - Figs & Fruits Rouges 20 cl	12,95€
Mini-Jardins Fleuris - Fleurs de sureau & Bergamote 20 cl	12,95€

DIT que la mise en place de cette tarification sera effective une fois la présente décision exécutoire,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

Fait à Yerres,  
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN